

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024**

**DELIBERATION N°2024.00021**

**CONVENTION DE PARTENARIAT SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE / VILLE DE SAINT-ETIENNE - COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 - AVENANT N°1**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240124-D2024000210

Date de mise en ligne : 01 février 2024

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,  
M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024**

### **CONVENTION DE PARTENARIAT SAINT-ETIENNE METROPOLE / VILLE DE SAINT-ETIENNE - COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 - AVENANT N°1**

Saint-Étienne Métropole est identifiée comme "Terre d'accueil des plus grands événements sportifs planétaires" au même titre que les grandes métropoles françaises et européennes.

Forte de son savoir-faire reconnu par l'ensemble des Comités d'organisation internationaux, la Métropole s'est vue confier l'organisation des compétitions les plus prestigieuses accueillies sur le territoire français depuis près de 25 ans dont récemment la Coupe du Monde de Rugby France 2023 du 9 septembre au 1er octobre 2023.

Dès l'initiative de cette candidature Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne ont souhaité développer des synergies favorisant le rayonnement du territoire lors de cet événement sportif planétaire. Aussi, pour répondre aux contraintes imposées par le Comité d'Organisation de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 (GIP2023), une Convention de partenariat a été signée en juin 2023 entre la Ville de Saint-Étienne (dossier CM-001930) et Saint-Étienne Métropole (délibération n°2023.00292).

Ce document détaille les modalités de la participation de la Ville de Saint-Étienne (moyens matériels et humains) à l'organisation globale de ce grand rendez-vous ainsi que les conditions de remboursements des frais engagés en contrepartie (heures supplémentaires, acquisition de matériels).

Cette convention fixe également les conditions de reversement, par la Ville de Saint-Étienne à destination de Saint-Étienne Métropole, des recettes collectés sur le Village Rugby pour occupation du domaine public et mise à disposition des fluides (eau + électricité) des buvettes et foodtrucks présents sur le site du 8 septembre au 1er octobre 2023.

Le présent avenant a pour objet de compléter le contenu de la convention initiale et en particulier :

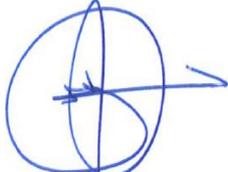
- la participation de la Ville de Saint-Étienne à destination de Saint-Étienne Métropole d'un montant de 12 000 € pour contribuer à l'organisation sur le Village Rugby de la soirée du 21/09/23 à destination des étudiants ;
- revaloriser les engagements de Saint-Étienne Métropole à destination de la Ville de Saint-Étienne + 40 000 € pour assurer le remboursement des prestations assurées par la Ville de Saint-Étienne pour concourir à l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby, ce qui porte le remboursement total à 120 000 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'avenant à la convention de partenariat signé entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant à la Convention de partenariat Coupe du Monde de Rugby France 2023 ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget EVEN-62875-CM23 ;**
- **les recettes correspondantes seront imputées sur le budget EVEN-75888-CM23.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH  
3<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

**La Première Vice-Président,**



**Sylvie FAYOLLE**